

Délibération n°2022-26 du 15 février 2022

OBJET – Assainissement - Acquisition d'une partie de parcelle sur la commune de La Grave pour l'implantation d'un poste de relevage

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Le 15 février 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 09 février 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 7

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Éric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élixa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Murielle PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Olivier FONS.

Ont donné pouvoir : Mme Annie ASTIER CONVERSEZ à M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS à Mme Elisa FAURE, Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. André MARTIN, M. Léon GABRIEL à Mme Francine DAERDEN, M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY, M. Thierry AIMARD à Mme Claudine CHRETIEN, M. Sébastien FINE à M. Vincent FAUBERT.

Absents excusés : Mme Emilie DESMOULINS, Mme Annie ASTIER CONVERSEZ, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Elie HAMDANI, M. Thomas SCHWARZ, M. Léon GABRIEL, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, M. Thierry AIMARD, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06.25.002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la CCB, notamment en matière d'assainissement collectif ;

Vu le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif du 11 avril 2006 modifié par l'avenant n°1 du 8 avril 2010 puis l'avenant n°2 du 21 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 3 février 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable et Transition Ecologique du 7 février 2022 ;

Considérant que dans le cadre de l'aménagement d'un poste de relevage nécessaire au raccordement du hameau des Hières (La Grave) au réseau d'assainissement collectif, la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section F n° 380 appartenant à M. GARDENT Bruno.

AR Prefecture

005-240500439-20220215-2022_26-DE
Reçu le 21/02/2022
Publié le 21/02/2022

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition par la Communauté de Communes du Briançonnais, à 1,00€/m² l'emprise de la parcelle cadastrée section F n° 380 nécessaire à la réalisation du poste de relevage ;
- **Accepte** que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'acte établi en la forme administrative ;
- **S'engage** à prendre en charge les frais d'établissement de l'acte et du géomètre ;
- **Autorise M. Guy HERMITTE, 1^{er} Vice-Président**, à représenter la CCB lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : 21 FEV. 2022

Date affichage : 21 FEV. 2022

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.